

---

DELIBERATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL

25 Mars 2016

---

**OBJET : Commission d'attribution des biens réformés**

L'an deux mille seize et le Vendredi vingt-cinq Mars, à neuf heures trente, le Conseil Départemental s'est réuni en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

**ETAIENT PRESENTS :**

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Richard MALLIE, Christophe MASSE, Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

**ETAIENT EXCUSES :**

Lucien LIMOUSIN donne procuration à Marie-Pierre CALLET,  
Marine PUSTORINO donne procuration à Gérard GAZAY

**ETAIT ABSENT :**

Jacky GERARD

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016  
ADMINISTRATION GENERALE  
RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ

## DELIBERATION

**OBJET** : Commission d'attribution des biens réformés

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la création de la commission d'attribution des biens mobiliers réformés composée de conseillers départementaux qui aura pour objet de donner un avis sur les attributions à titre gracieux à des associations, des organismes publics ou des communes, des biens réformés en état de fonctionnement avant décision de la Commission Permanente,
- d'acter que les conseillers départementaux composant cette commission seront les mêmes que ceux de la commission d'appel d'offres,
- d'approuver les principes généraux de fonctionnement de la commission comme indiqué dans le rapport.

à l'Unanimité  
M. VERANI s'abstient

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice par intérim  
du Service des Séances de l'Assemblée